



Montpellier, le 22 mars 2019  
Monsieur Philippe SAUREL  
Maire de Montpellier

Objet : Préavis de grève  
18 mars 2019

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 10 du titre I du statut général de la fonction publique, relatif au droit de grève nos syndicats déposent par la présente un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du jeudi 28 mars 2019, préavis couvrant l'ensemble des personnels de la Direction de l'Enfance pour les motifs suivants :

- manque de considération et d'humanité
- horaires, RTT et temps partiels constamment repositionnés pour raison de service comme les autorisations d'absences syndicales refusées
- agents non remplacés même pour des périodes d'absences prévues
- le remplissage des structures devient une gestion comptable sans aucune considération du taux d'encadrement et du besoin de l'enfant
- Reconnaissance de la filière médico-sociale via le RIFSEEP
- les personnels binômes et trinômes peu ou mal considérés
- les recrutements en baisse et surtout difficiles
- nouveaux projets pédagogiques pas suffisamment construits
- mauvaise prise en compte des RPS

Nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Ce préavis de grève associe les organisations syndicales CFDT et FO

Arrière  
SYNDICAT  
INTER  
Section  
1, Place  
34267 Montpellier  
Tél. : 04 67 34 71 44

Syndicat FO des Territoriaux  
Mairie de Montpellier / CCAS  
1, Place Georges FRECHE  
34267 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 34 72 93  
E-MAIL ; syndicatfo@ville-montpellier.fr

Cécile JOURDAU

Eric DURANTEAU  
Syndicat  
Maire  
et Métropole  
CGT  
Secrétaire Général  
ville-montpellier.fr



# **AU LOCAL** **comme** **AU NATIONAL**



**ETAT D'URGENCE DANS  
LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL  
DE LA PETITE ENFANCE**

- ⇒ **Gestion comptable**
- ⇒ **Manque de considération,**
- ⇒ **Manque de reconnaissance**
- ⇒ **Manque de personnel**



**Les professionnels de la petite enfance souffrent  
Des conditions de travail de plus en plus dégradées  
Et d'un manque cruel d'humanité**

# LEVEZ le secret sur la réforme des modes d'accueil

Depuis des mois le **gouvernement prépare une vaste réforme** des modes d'accueil de la Petite Enfance. Mais à ce jour aucune décision n'a été officiellement dévoilée... Pourtant des mesures très inquiétantes se profilent :

MAM : Maison d'Assistant.es Maternel.les / EAJE : établissements d'Accueil du Jeune Enfant

• **suppression du ratio de 40% des professions les plus qualifiées** pour l'encadrement des enfants dans les EAJE ;

• un **taux d'encadrement dégradé** dans ces EAJE, de 1 professionnel.le pour 5 enfants jusqu'à 15 mois et 1 pour 8 après cet âge ;

• des possibilités d'accueil **en surnombre quasiment tous les jours de la semaine** ;

• une augmentation de la capacité d'accueil **des micro-crèches à 16 enfants** ;

• la possibilité ouverte de **déroger au taux d'encadrement en MAM** jusqu'à 6 enfants par assistante maternelle pour assurer des remplacements ;

• Une surface d'accueil **par enfant dans les grandes villes de 5,5 m<sup>2</sup>** au lieu de 7 m<sup>2</sup>...

## Contre ces risques de

**lourde dégradation** des conditions d'accueil des jeunes enfants et de leur famille & des conditions d'exercice des professionnel.les responsables de cet accueil, le collectif **PAS DE BÉBÉS À LA CONSIGNE** revendique :

- ▶ de revenir à un ratio d'au moins **50% de professionnel.les les plus qualifié.es** en établissement,
- ▶ de passer progressivement à un ratio moyen d'encadrement d'**1 professionnel.le qualifié.e pour 5 enfants**,
- ▶ de limiter les possibilités d'**accueil en surnombre à 110%** de l'effectif en EAJE,
- ▶ de garantir la qualité de **professionnel.le de la petite enfance à la direction** des EAJE,
- ▶ d'inscrire dans le temps de travail des **temps de réflexion sur les pratiques** professionnelles,
- ▶ de **promouvoir la formation continue** des professionnel.les tant des modes d'accueil collectifs qu'individuels

... il est grand temps que le Gouvernement soit transparent !

POUR SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE ET LA QUALITE DE L'ACCUEIL DE VOS ENFANTS

SIGNER LA PETITION

**PAS DE BÉBÉS À LA CONSIGNE**

**LE JEUDI  
28 MARS**



[www.pasdebebesalaconsigne.com](http://www.pasdebebesalaconsigne.com)